



TARIFS ANNUELS 2020 - 2021



IMPRIME A CONSERVER PAR LA FAMILLE

CLASSES ELEMENTAIRES

CATEGORIE	A	B	C
Quotient familial	> 9000 €	> 6000 €	< 6000 €
Contribution familiale	668 €	511 €	333 €
Demi-pension 4 (mercredi exclu)	953 €	892 €	857 €
Demi-pension 5 (mercredi inclus)	1 189 €	1 117 €	1 066 €

FRAIS ANNEXES : ECOLE DIRECTE 5 €

- Cotation APEL : souscription volontaire 20 € par famille.
- Les frais de contribution familiale sont dus pour chaque élève.
A ceux-ci s'ajoutent éventuellement les frais de demi-pension .
- Le quotient familial rend l'accès à l'établissement possible aux familles modestes. Le tarif **A** n'est pas une pénalisation, il est supporté par environ 65 % des familles. Si le quotient familial n'existait pas, l'effectif de SAINT-MARTIN serait plus faible et le tarif unique supérieur à la catégorie **A** car les frais fixes ne changeraient pas.
- Le tarif **A** est appliqué d'office en cas d'absence de réponse au document établissant le quotient familial.
- Un tarif "famille nombreuse" est appliqué pour les familles de trois enfants ou plus, scolarisés à SAINT-MARTIN.
- **Le tarif annuel est dû intégralement quelle que soit la durée de l'année scolaire, étant donné qu'il comporte essentiellement des frais fixes. Il comprend les absences pour les périodes de sorties scolaires ou de classe verte. Aucune réduction ne sera effectuée pour ce motif.**



FACTURATION

Début septembre, les familles recevront La facture annuelle par *le biais d'ECOLE DIRECTE*.

REGLEMENT

Quelle que soit l'option de mode de règlement retenue par la famille (prélèvement automatique mensuel ou autre), celui-ci sera effectué selon l'échéancier établi pour 10 mensualités réparties du 8 septembre 2020 au 8 juin 2021.

LE COUT DE L'ANNEE SCOLAIRE

Scolarité (1)	<input type="text"/>
Demi-pension (1)	<input type="text"/>
Frais annexes	<input type="text"/>
TOTAL	<input type="text"/>

(1) Tarif correspondant au quotient familial

CHANGEMENT DE REGIME

La demande de changement de régime doit être adressée par écrit au chef d'établissement de l'école primaire deux semaines avant les vacances scolaires du trimestre.

Aucun changement de régime ne peut donc être pris en compte dans le courant du trimestre pour les demi-pensionnaires sauf raison majeure justifiant la modification.

REPAS OCCASIONNEL

Le prix du repas occasionnel est fixé à **6,42 €**

Payable en ligne sur Ecole Directe en créditant le "PORTE-MONNAIE" cantine

FRAIS DE GARDERIE

La garderie du matin et du soir est gratuite.

L'étude surveillée du soir et les garderies du mercredi restent à la charge des familles.

Forfait annuel	Etude surveillée du soir	90 €
	Garderie du mercredi matin	220 €
	Garderie du mercredi après-midi	209 €

Garderie occasionnelle (pour le mercredi) 7,50 € la demi-journée

Payable en ligne sur Ecole Directe en créditant le "PORTE-MONNAIE" garderie

Le Chef d'Etablissement de l'école primaire,
Mme Laurence DERAMBURE